

1 Commande Publique 1.1 Marchés publics

N°100/2022

DECISION DU PRESIDENT

Fourniture et installation de fauteuils dentaires et équipements professionnels au PSLA de Pont-Audemer

Le Président de la communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU les articles L5211-1, L5211-2 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.2123 et R.2123-1 1°,

VU la délibération du conseil communautaire n°146-2020 en date du 23 novembre 2020, rendue exécutoire le 27 novembre 2020, déléguant à Monsieur le Président pour la durée de son mandat, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fourniture et de services, quel que soit leur montant, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, quelle sue soir la variation qu'ils entrainent par rapport au montant du contrat initial, lorsque les crédits sont inscrits au budget;

CONSIDERANT la procédure de commande publique pour le marché « Fourniture et installation de fauteuils dentaires et équipements professionnels au PSLA de Pont-Audemer » lancée en procédure adaptée, avec une date limite de remise des offres fixée au 07 juillet 2022,

CONSIDERANT que 3 offres, réparties sur les 4 lots de la consultation, ont été reçues dans les délais,

CONSIDERANT que les offres irrégulières des entreprises DIGIRANCE DENTAL SRL et VATECH Global France se résumant à la production d'un devis, ne sont pas en mesure, sans modification substantielle, de répondre aux besoins de l'acheteur,

SACHANT que les offres ont été analysées conformément aux critères énoncés dans le règlement de la consultation à savoir : 60 points pour le prix des prestations et 40 points sur la valeur technique,

TENANT COMPTE du rapport d'analyse des offres après négociation sur l'aspect financier et délais avec l'entreprise HENRY SCHEIN France SCA,

CONSIDERANT l'avis des membres de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 22 juillet 2022,

DECIDE

Article 1 : D'attribuer le marché de fourniture et installation de fauteuils dentaires et équipements professionnels au PSLA de Pont-Audemer » de la manière suivante :

Lot	Attributaire		Montant du marché
Lot 1 – Fourniture et pose de deux unités de soins, instruments dentaire et petite radiologie	HENRY SCHEIN France SCA Immeuble Activille 4 rue Charenton CS 20005 94146 ALFORTVILLE	de	55 200.00 € HT soit 66 240.00 € TTC
Lot 2 – Fourniture et équipement de salle de stérilisation	HENRY SCHEIN France SCA Immeuble Activille 4 rue Charenton CS 20005 94146 ALFORTVILLE	de	4 340.00 € HT soit 5 208.00 € TTC
Lot 3 — Fourniture et pose des équipements radiologique	HENRY SCHEIN France SCA Immeuble Activille 4 rue Charenton CS 20005 94146 ALFORTVILLE	de	38 040.00 € HT soit 45 648.00 € TTC Accusé de réception en préfecture 027-200065787-20220722-100-AU Date de télétransmission : 22/07/2022
			Date de réception préfecture : 22/07/2022

Lot 4 - Fourniture et pose d'un compresseur et d'un système d'aspiration

HENRY SCHEIN France SCA Immeuble Activille 4 rue de Charenton CS 20005 94146 ALFORTVILLE

5 480.00 € HT soit 6 576.00 € TTC

Article 2 : D'écarter les offres irrégulières des entreprises DIGIRANCE DENTAL SRL et VATECH Global France,

Article 3 : Que ces prestations sont régies par les dispositions des documents contractuels du marché.

Article 4: Ampliation de la présente décision est transmise à Monsieur le Préfet de l'Eure et à Monsieur le Receveur Municipal pour exécution chacun en ce qui le concerne, et le marché sera notifié à l'entreprise attributaire du marché.

Article 5 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision et informe que cette dernière peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.

Fait à Pont-Audemer, le 22 juillet 2022

Le Président,

Michel LEROUX

Accusé de réception en préfecture 027-200065787-20220722-100-AU Date de télétransmission : 22/07/2022 Date de réception préfecture : 22/07/2022